

Le Président

Monsieur Paul SERRE
Président de la Chambre régionale
des comptes de Nouvelle-Aquitaine
3, place des Grands Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le **- 4 AVR. 2024**

Vos références : KSP GD240093 CRC

Objet : Réponse écrite à la synthèse régionale sur la gestion du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, par courrier du 8 mars 2024, la synthèse régionale sur la gestion du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine.

Je salue la qualité du travail de la Chambre régionale des comptes et remercie les magistrats en charge de cette enquête. La synthèse régionale met en avant le dynamisme et l'innovation dont fait preuve le territoire de Nouvelle-Aquitaine, fortement soutenu par la collectivité régionale.

Nous sommes particulièrement concernés par cette problématique : avec 970 kilomètres de côtes, l'ensemble du littoral néo-aquitain va être impacté par la montée du niveau de la mer (entre 30 et 80 centimètres selon les scénarios climatiques du GIEC) et par des phénomènes d'érosion côtière liés aux vents et courants (recul prévu de 1 à 3 mètres par an de la côte sableuse). C'est pourquoi, dès 2012, nous

avons adopté une stratégie régionale de gestion de la bande côtière. La Région a rappelé sa mobilisation en matière de gestion du trait de côte à travers sa feuille de route Néo Terra, votée en 2019, afin de protéger les populations face aux risques d'érosion marine, de submersion marine et d'inondations fluviales en privilégiant la résilience et les solutions fondées sur la nature.

Votre synthèse souligne bien le partenariat étroit entre les acteurs régionaux pour le pilotage global de la stratégie : l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine et le GIP Littoral sont deux outils complémentaires, respectivement de connaissance et expertise d'une part, et de gouvernance et appui en ingénierie d'autre part.

Vous soulignez la nécessité de **mieux intégrer les risques côtiers dans les documents d'urbanisme**, afin d'accélérer les recompositions spatiales lorsqu'elles sont pertinentes. Je souscris à cette nécessité et les services de la Région, à travers la mise en œuvre du SRADDET, y contribuent.

La synthèse met également en évidence un constat que je partage pleinement concernant **le mur d'investissements au pied duquel se trouvent certaines collectivités** pour aménager leur territoire en réponse au risque d'érosion côtière. Les montants, notamment pour la protection en dur et les recompositions spatiales, sont déconnectés des **moyens** globalement déployés pour soutenir les collectivités dans cet objectif.

Je souhaite vivement que le législateur s'approprie les conclusions de la Chambre et puisse fournir aux collectivités littorales des **moyens juridiques et financiers** à la hauteur des enjeux. Les travaux qui se dérouleront au sein du comité national consultatif du trait de côte devront être utiles afin de répondre à cette question des moyens.

La Région Nouvelle-Aquitaine sera très attentive aux évolutions à venir, et veillera à ce qu'elles répondent du mieux possible aux besoins des collectivités littorales et leurs administrés.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Alain ROUSSET